



COMMUNE DE MESSERY

## SNACK DE LA PLAGE ET LOCATION D'EMBARCATIONS

### AVIS DE MISE EN LOCATION

1. La commune met en location :
  - L'exploitation de son snack-bar de la plage de Messery pour saisons d'été (1<sup>er</sup> mai – 30 septembre)
  - Une concession de terrain en bord de lac pour la location de bateaux (paddles, pédalos...) du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre
2. Licence IV à disposition
3. Durée : 3 ans
4. Locaux vides de tous mobiliers
5. Loyers : Snack : 1 600 €/mois + charges  
Location de bateaux : 500 €/mois + charges
6. Dossiers à retirer en mairie et à déposer avant le 15 janvier 2024 - 18h00.

Messery, le 04/12/2023

Serge BEL  
Maire de Messery

